

MRC des Laurentides : adoption du budget 2025

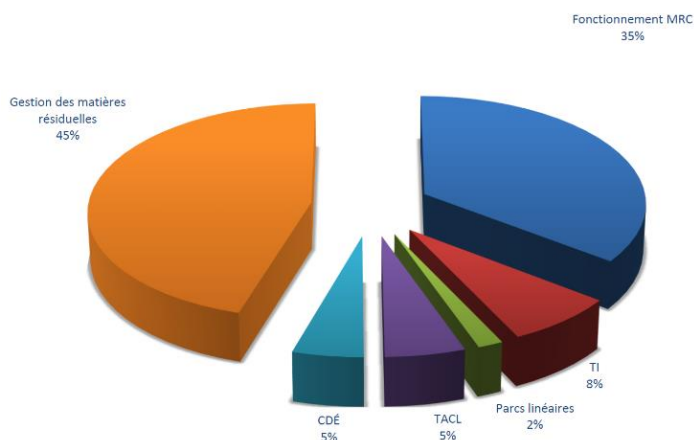
Mont-Blanc, le 28 novembre 2024 - Le 27 novembre dernier, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté son budget 2025 s'élevant à 18 886 785 \$. Comme pour l'ensemble des MRC du Québec, la quote-part est la principale source de revenus de la MRC des Laurentides.

Le budget 2025 a été réalisé avec un souci de minimiser l'impact aux municipalités et des citoyens malgré la recrudescence de certains enjeux sur le territoire. Ceci représente donc 0,028 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,03 \$ du 100 \$ d'évaluation l'année dernière, tout en tenant compte des projets de développement économique, de nouvelles délégations et responsabilités, des nouvelles orientations gouvernementales, de l'impact de la gouvernance de proximité et des obligations d'actions supra locales.

Le budget de fonctionnement de la MRC des Laurentides inclut les ressources afin de répondre à ses responsabilités obligatoires et déléguées ainsi que le financement des divers organismes apparentés, tels que le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL), le fonctionnement de la Corporation du P'tit Train du Nord, du Complexe environnemental de la Rouge (CER) ainsi que la gestion des écocentres sur tout le territoire.

Il inclut également la gestion et l'entretien des pistes cyclables du P'tit Train du Nord ainsi que le Corridor Aérobie, la gestion et l'entretien des terres publiques que sont les sites de l'Ancienne-Pisciculture et du Parc Éco-Laurentides. La MRC a également créé cette année la Fiducie d'utilité sociale en habitation abordable pour les travailleurs et étudiants post secondaire visant à construire des habitations abordables.

Le budget s'est donc conclu avec une augmentation de la quote-part de 3,57 % réparti comme suit :



Une somme de 12 860 159 \$ représente la quote-part pour les responsabilités et obligations de la MRC, 35 % de celle-ci est dédié au fonctionnement de la MRC, 45 % pour la gestion des matières résiduelles via le Complexe Environnemental de la Rouge, 12 % pour les organismes apparentés (transport collectif et adapté, développement économique, gestion des parcs incluant le parc linéaire) afin que ceux-ci puissent faire face à leurs obligations et 8 % pour la gestion du réseau de télécommunication municipal. Ces sommes sont payables par les 20 villes et municipalités qui la composent.

Outre la quote-part, les autres sources de revenus proviennent de subventions (3 252 208 \$), de services rendus et d'affectation de surplus (852 256 \$).

À noter que la richesse foncière uniformisée de la MRC des Laurentides pour 2025 est de 24 698 484 392 \$, ce qui représente une hausse de 9,1 % comparativement à 2024, grâce à l'effervescence du marché immobilier.

Consultez les faits saillants du budget 2025 ici :

https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/Faits_saillants_budget2025.pdf

Information :

Catherine Signoret

Agente aux communications

MRC des Laurentides

(819) 326-0666, poste 1048

csignoret@mrclaurentides.qc.ca